

## ENCOURTIECH - Commune

### Liste des délibérations de la séance du

15 novembre 2024

Président de la séance : JEAN-CLAUDE DEDIEU

Secrétaire de la séance : JACQUELINE SAINTE-CROIX

**Présents** : JEAN-CLAUDE DEDIEU, PASCAL AUDABRAM, LAURENT BALAGUE, JACQUELINE SAINTE-CROIX, Pascal PIETRI, Jean-Luc CONTACOLLI

**Représentés** :

**Absents et excusés** : ALINE DESCOUENS

#### Ordre du jour :

1/ Désignation du secrétaire de séance

2/ Approbation du compte-rendu de la séance du 12 juillet 2024

3/ Approbation de l'état d'assiette et destination des coupes de bois pour 2025

4/ Attribution du logement communal du Coch et fixation du loyer

5/ Approbation du mode de financement des travaux de goudronnage de la route la Sapinière

Questions diverses :

- Point sur les Fontaines du village

#### Délibérations du conseil :

Approbation de l'état d'assiette et destination des coupes de bois pour 2025 (N° DE\_2024\_013)

M. le Maire informe le conseil municipal des propositions de l'ONF concernant l'assiette des coupes de la forêt d'Encourtiech pour l'exercice 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**APPROUVE** l'inscription à l'état d'assiette 2025 des coupes suivantes et leur destination :

Parcelle (UG)	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m3)	Surface à parcourir (ha)	Réglée/ Non Réglée	Destination : Vente ou Délivrance (affouage)
4b	AMEL	173	3.46	Réglée	Vente
5b	AMEL	100	1	Non Réglée	Vente

**DEMANDE** à l'ONF de bien vouloir procéder à leur désignation ;  
**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à la bonne exécution de ces opérations.

Résultat du vote : adoptée

Révision du loyer du logement communal du Coch (N° DE\_2024\_014)

Le locataire qui occupait le logement depuis septembre 2022, a donné son préavis pour mi-novembre.

Pour rappel, le logement fait 77 m<sup>2</sup>, comprend 3 chambres et un petit jardin.

Le montant du loyer actuel hors-charges est de 450 €

Nous avons reçu la candidature de Pauline PIETRI qui sera examinée lorsque cette personne aura

visité le logement. Il est proposé d'augmenter légèrement le loyer à 470 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

**APPROUVE** la révision du loyer pour un nouveau montant de 470 €

Résultat du vote : pour: 5 et contre: 1 (Pascal Audabram)

Adoptée

Approbation du mode de financement des travaux de goudronnage de la route la Sapinière (N° DE\_2024\_015)

Le Maire expose que des travaux de sécurisation et de consolidation de la route la Sapinière sont nécessaires. Aussi il présente le devis de l'entreprise Malet qui estime ces travaux de goudronnage à 15 320,25 € HT.

Puis il présente le plan de financement suivant :

DETR : 30% soit 4 596,075 €

FDAL: 30 % soit 4 596,075 €

Autofinancement : 40 % soit 6 128,10 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

**APPROUVE** les travaux de goudronnage de la route la Sapinière,

**PREND NOTE** que le montant des travaux est estimé à 15 320,25 € HT,

**ADOpte** le plan de financement tel que décrit ci-dessus,

**AUTORISE** le Maire à demander les subventions au titre de la DETR et du FDAL

Résultat du vote : adoptée

**Questions diverses:**

Projet fontaines : le maire rappelle que tous les conseillers municipaux ont été destinataires d'un document élaboré par Pascal Audabram concernant la rénovation de fontaines situées sur le territoire de la commune. Pascal Audabram précise que ce document fait état de cinq fontaines, mais qu'il serait souhaitable d'en rajouter une sixième qui se situe en dessous du hameau d'Aulussat.

Le conseil municipal est d'accord pour valoriser ce patrimoine et chiffrer dans un premier

temps l'impact financier qu'il aurait sur notre commune. Il mandate Pascal Audabram pour faire un premier état des lieux avec le CAUE de l'Ariège et le PNR courant décembre 2024.

Si ce projet était validé par le CAUE il pourrait bénéficier d'un financement de l'ordre de 50 %, tous ces éléments étant à vérifier auprès des services concernés.

JEAN-CLAUDE DEDIEU  
Président de séance

JACQUELINE SAINTE-CROIX  
Secrétaire de séance